|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2-3](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel février 2023**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Pour ce mois de février 2023, le projet a réalisé plusieurs activités dont une opération ayant conduit à l’arrestation de deux personnes impliquées dans le trafic d’ivoire, dans la province du Moyen-Ogooué. Conservation Justice a également participé l’atelier sur la lutte contre l'exploitation forestière et minière illégale, le trafic d'espèces sauvages et surpêche, organisé par US AGENCY FOR GLOBAL MEDIA, l'agence fédérale Américaine qui supervise la VOIX DE L'AMERIQUE.

**Du 08 au 10 février 2023**, à Libreville (Province de l’Estuaire), Conservation Justice a participé à l’atelier organisé par US AGENCY FOR GLOBAL MEDIA, à l’endroit des journalistes gabonais sur la protection illégale des ressources naturelles ;

**Le 14 février 2023** à Libreville (Province de l’Estuaire), l’équipe de Conservation Justice a réalisé la visite de prison de trois (3) détenus ;

**Le 17 février 2023** , à Lambaréné (Province du Moyen-Ogooué), a eu lieu l’arrestation de deux (02) trafiquants d’ivoires en flagrant délit de détention et de tentative de vente de deux pointes d’ivoire d’une masse totale de 7,2 Kg, par une équipe composée par les agents de la Police Judiciaire du Moyen-Ogooué et ceux de l’administration des Eaux et Forêts, appuyés par l’ONG Conservation Justice;

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 08 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 28 |

08 missions d’investigations ont été effectuées à travers 6 provinces du pays, àsavoir:Moyen-Ogooué, la Ngounié, le Woleu-Ntem, l’Ogooué-Lolo, l’Ogooué-martime et la Nyangapar 4investigateurs, ce qui a conduit à l’identification de28 trafiquants.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 01 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 02 |

Pour ce mois de février 2023, le projet AALF a enregistréune opération conduisant à l’arrestation de deux personnes impliquées dans le trafic d’ivoire à Lambaréné, dans la province du Moyen-Ogooué. Le **17 février 2023,**une équipe composée par les agents de la Police Judiciaire du Moyen-Ogooué et ceux de l’administration des Eaux et Forêts, appuyés par l’ONG Conservation Justice ont interpelé deux présumés trafiquants d’ivoire.

Au cours d’une transaction qui a pu être avortée, deux pointes d’ivoire d’une masse totale de 7,2 kg ont été retrouvées dans les mains de sieur MAKITA David, de nationalité gabonaise. Il n’a pas tardé à dénoncer son complice ghanéen M. BOUNA Benjamin Koffi alias Ben, qui sera interpellé quelques heures plus tard par la Police Judiciaire et les Eaux et Forêts de la ville de Lambaréné.

Selon les déclarations de MAKITA David, détenteur des défenses d’ivoire, ils les auraient ramassées en forêt dans la zone des lacs, à plus d'une heure en pirogue de Lambaréné. BOUNA Benjamin Koffi (Ben), son complice, aurait joué un rôle non négligeable dans cette affaire puisque sa plantation faisait office de cache des pointes d’ivoire destinées à la vente.

MAKITA David serait connu des services de police de Lambaréné pour la commercialisation illégale d’Iboga, un arbuste endémique reconnu pour ses effets psychoactifs et menacé par un trafic lucratif. Une certaine quantité d’écorce a même été découverte à son domicile.

Les deux présumés trafiquants sont accusés de détention et complicité de détention illégale d’ivoire, tentative et complicité de tentative de commercialisation de pointe d’ivoire. Ils encourent jusqu'à dix (10) ans de prison conformément aux dispositions des articles 390 et 392 du nouveau code pénal.

Après avoir été entendues par le Procureur de la République de la chambre spéciale du tribunal de première instance de Libreville, les deux personnes poursuivies ont été placées en détention préventive en attendant l’audience dont la date n’a pas été fixée

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 01 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 01 |
| Nombre de prévenus | 02 |

À raison du mouvement de grève persistant des magistrats, comme pour le mois dernier, aucune audience n'a été tenue courant le mois de février 2023. La nouvelle procédure du 17 février 2023 a été enregistrée le 24 février devant le tribunal spécial concernant les nommés MAKITA David et son complice BOUNA Benjamin Koffi (Ben).Présentés au Procureur de la République, ils ont été placés en détention préventive pour trafic d’ivoire.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 01 |
| Nombre de détenus rencontrés | 03 |

**Le 14 février 2023** à Libreville (Province de l’Estuaire), une équipe de CJ a réalisé la visite de prison des détenus NZIENGUI Jean Pierre, interpelé à Mouila pour Trafic d’ivoire le 29 septembre 2022, LEMBI MOMBO, interpelé à Fougamou le 15 août 2022 et MBELA Sylvain, interpelé à Okondja le 29 septembre 2023. Ils étaient en bonne santé au moment de la visite et reçoivent de temps à autres la visite de leurs proches. MONDJO Juldas, interpelé le 29 septembre 2022 à Lébamba, était quant à lui en corvée et n’a pas été rencontré.

En revanche, les juristes ont été informés du décès du trafiquant EDJODJO Marichar survenu au sein de la prison le 11 Février 2023, des suites d’une maladie.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 20 |
| Télévision | 02 |
| Internet | 16 |
| Presse écrite | 1 |
| Radio | 1 |

Pour ce mois de février, le projet a produit 20 pièces médiatiques, dont 16ont été publiées sur internet, 1 à la radio, 2 à la télévision et 1 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

Aussi, le Coordonnateur des activités a accordé une interview au quotidien l’Union, en prélude de One Forest Summit sur les retombées pour les populations de ce sommet.

**Atelier**

**Du 08 au  10 février 2023**, US AGENCY FOR GLOBAL MEDIA, l'agence fédérale Américaine qui supervise la VOIX DE L'AMERIQUE, a organisé à Libreville (Province de l’Estuaire), un atelier de lutte contre l'exploitation forestière et minière illégale, le trafic d'espèces sauvages et la surpêche. Il s'agissait d'un atelier organisé à l'attention des médias locaux et réunissant  plus de 20 journalistes. L'objectif était donc de fournir aux acteurs de médias, des rudiments leur permettant de  mieux aborder les questions de criminalité environnementale au Gabon. Durant les trois jours, en sus de l'intervention du Ministre LEE WHITE par vidéoconférence, plusieurs thématiques sur la criminalité environnementale ont été discutées autour d'une table ronde. Conservation Justice, acteur majeur de la lutte contre ce fléau, a été invité à parler de son apport àla lutte contre l'exploitation forestière illégale et le trafic d'espèces animales sauvages au Gabon. C’est ainsi que le Coordonnateur des activités a entretenu les journalistes sur les aspects liés au trafic de faune au Gabon et un juriste du projet a fait une présentation sur l’exploitation forestière illégale. D'autres thématiques spécifiques  aux techniques du métier de journaliste ont abordées le dernier jour de l'atelier.

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 18 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 12 |
| Collaboration sur affaires | 06 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires des provinces de l’Estuaire et du Moyen-Ogooué.

Le Coordonnateur des activités a rencontré et discuté avec la Directrice de US AGENCY FOR GLOBAL MEDIA,en vue de faciliter l’atelier pour la formation des journalistes,le Directeur général de la faune et des aires protégées ainsi que le directeur de lutte anti-braconnage. Il a également discuté et planifié avec le Directeur de cabinet du commandant en chef de la gendarmerie nationale aussi bien avec le Directeur général de l’école de gendarmerie sur l’organisation d’un séminaire de formation à l’attention des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et Elèves Officiers de la Gendarmerie Nationale sur la réglementation et procédures pénales applicables en matière d’eaux et forêts. Ce séminaire de formation a commencé le 27 février et va s’étaler jusqu’au 20 mars 2023 et vise à former plus de 300 participants.

Les juristes ont rencontrés le procureur et des juges de la chambre spéciale en charge de certaines infractions fauniques et forestières et avec le Coordonnateur des activités, ils ont rencontré le Procureur du Tribunal de première instance de Lambaréné, le Chef d’antenne de la police judiciaire ainsi que le directeur provinciale des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué pour diverses raisons, collaboration sur affaires en cours et arrestations des trafiquants.

# Conclusion

Pour ce mois de février 2023, plusieurs activités ont été réalisées dans sept provinces du Gabon :le Moyen-Ogooué, la Ngounié, le Woleu-Ntem, l’Ogooué-Lolo, l’Ogooué-martime, la Nyanga et l’Estuaire. Les missions d’investigations ont mené à une opération ayant permis l’arrestation de deux personnes à Lambaréné, en possession de 2 pointes d’ivoire d’un total de 7,2 kg. Il y a également eu le suivi des déferrements ainsi que la visite de prison de trois détenus à la prison centrale de Libreville, ainsi que les rencontres des autorités administratives et judiciaires. De plus, des formations sont encours à l’école de gendarmerie nationale portant sur le renforcement de capacités en matière de réglementation sur la protection de la faune sauvage. Les formations ont commencé les 27 et 28 février et vont se poursuivre les 06, 07, 08, 09,10 et 20 mars 2023.